



Harcèlement, mise à pied, droit du salarié.

Par **Flonini49**, le **17/10/2015** à **18:56**

Bonjour à tous.

Je souhaiterais obtenir quelques renseignements sur mes Droits et savoir si je peux engager une procédure prud'homale.

Je travail depuis 2 ans et demi dans un magasin à titre de vendeur. Mon patron me fait subir un enfer, insultes devant les clients, espionnage via caméra, notation non justifiée tout les mois...

Je n'en peux plus et je suis au bord de la dépression. Il est sans cesse et sans raison après ma peau.

Il y a quelques jours il m'a convoqué pour me dire qu'il allé engager une procédure de mise à pied pour je cite "complicité de vol" (ce qui est totalement faux)!! Depuis 2 mois il m'oblige à faire des livraisons chez les clients alors que je suis simple vendeur. J'ai refusé alors il a modifié mon statut sur ma fiche de paie, je suis passé de vendeur à vendeur/livreur. Sans avenant à mon contrat, sans négociations de salaire ni d'échelon. Il m'a payé plusieurs fois au black (sans que je sois réellement d'accord). Il m'oblige à arriver plus tôt sur mon lieu de travail pour ouvrir le magasin. Il refuse de me payer une prime de lavage pour l'uniforme qui m'est imposé et que je dois mettre à mon domicile sans contrepartie.

La communication est devenue impossible. Je ne sais que faire. Ai je un recours ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **17/10/2015** à **19:38**

Bonjour,

Vous seriez sûrement surpris que l'on vous dise que vous n'avez aucun recours...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste...